

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 7 Octobre 2015 à 18h00

Étaient présents : Mmes BERNARD Armelle, DAVEAU Stéphanie, HOFFMANN Véronique, HUGO-SIMON Isabelle, LEPRUN Catherine, MICHALAK Jocelyne, MM. AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, DURANG pascal, GERARDIN Daniel, GRANDIEU Dominique, MASSON Eric et RISSE Lionel.

Était absente : Mme LUX Céline, excusée

Secrétaire : Mme DROUANT Valérie

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Désignation d'un membre au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Faulx
- Programme de coupes forêt 2016 et tarif affouage
- Acquisition et échange de parcelles pour parking Ruelle Ferrée
- Vente d'une parcelle Rue Emile Baraban à l'EHPAD de Faulx
- Demande de dérogation à distance exploitation Earl de la Rumont
- Dotation de solidarité 2015 Conseil Départemental de M. et M. pour achat Amazone
- Heures de surveillances pour coordinateur Temps d'Activités Périscolaires
- Rapport d'Activité 2014 Bassin de Pompey
- Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire, remercie tous les membres du CCAS et de la Commune, pour leur participation au bon déroulement du repas des aînés du 4 octobre dernier.

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 31 août 2015 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- N° 17/2015 – Convention de prestations avec GESAL 54 pour interventions animateurs TAP année scolaire 2015/2016 pour un coût de 25,00 € de l'heure et parintervenant.
- N° 18/2015 – Contrat de maintenance d'installation de climatisation à la Maison Pour Tous avec la Sarl PERROLAZ à Faulx à compter du 1^{er} juillet 2016 pour un montant de 115,00 € HT, soit 138,00 € TTC/an.

1 - Désignation d'un membre au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Faulx

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a été informé par Madame la Directrice de l'EHPAD de Faulx de l'incompatibilité de Mme MICHALAK Jocelyne à siéger au Conseil d'Administration, conformément à l'article L315-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui stipule que nul ne peut être membre d'un Conseil d'Administration s'il est fournisseur de biens ou de services, lié à l'établissement par contrat.

Aussi, il convient de procéder au remplacement de ce membre et d'en désigner un nouveau.
M. DUMAS Patrice propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. DUMAS Patrice, Membre du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Faulx.

2 - Programme de coupes forêt 2016 et tarif affouage

M. Pascal DURANG informe le Conseil Municipal que l'Office Nationale des Forêts lui a transmis les numéros des parcelles et la destination des coupes de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2015 :

- Vente de bois façonnés des parcelles n° 37 et 38 :

Délivrance pour l'affouage aux habitants de la commune (sont admises les personnes qui occupent un logement fixe et réel dans la commune) :

- > partage sur pied entre les affouagistes parcelles 37 et 38 :
 - des houppiers des grumes affouagères,
 - des arbres d'un diamètre inférieur à 0,30 cm à 1,30 m du sol ;
- Fixe le prix du stère à 10 € ;
- Confie à l'Office Nationale des Forêts la prestation de classement des bois et de cubage.

3 - Acquisition et échange de parcelles pour parking Ruelle Ferrée

M. RISSE Lionel, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'un parking Ruelle Ferrée, et suite à avis de la Commission Urbanisme du 23 septembre dernier, il est nécessaire :

- d'une part, d'échanger avec M. NOETHIGER Philippe une bande de terrain sur toute la longueur de sa parcelle cadastrée AD583 (Ruelle Ferrée) contre la parcelle communale ZL 12 (Route de Montenoy) ;
- d'autre part, d'acquérir auprès de M. NOETHIGER Philippe, une bande de terrain issue de sa parcelle AD581 pour un montant de 500 €.

M. RISSE Lionel précise que ce projet de parking a été retenu dans le cadre de la programmation voirie du Bassin de Pompey.

MM. AUBERTEIN Hubert et BOUSSET Jean-François demande si la SAFER a été consultée pour l'échange de la parcelle communale ZL12.

M. le Maire répond que le nécessaire sera fait. Renseignements pris auprès de l'étude de Maître HEUBERGER, Notaire, c'est à lui d'effectuer cette démarche lors de l'établissement de l'acte correspondant.

M. BOUSSET Jean-François demande s'il est normal d'échanger 5 220 m² de terrain contre 250 m², estime que ce bien communal est bradé et aurait pu intéresser d'autres propriétaires riverains.

M. DURANG Pascal répond que l'échange se fait avec M. NOETHIGER et non avec un autre propriétaire.

M. RISSE Lionel expose qu'il n'y a pas de comparaison possible entre ces deux terrains. La parcelle communale située à une extrémité de la commune est inondable et est échangée contre un terrain d'utilité publique. Cet échange permettra de voir aboutir la réalisation d'un projet engagé.

M. MASSON Erice, exploitant agricole, confirme que ce terrain est inondable et qu'il n'a pas grande valeur.

M. AUBERTEIN Hubert dit que ce parking aurait pu être créé Chemin de la Maix. M. le Maire répond qu'il serait trop éloigné du projet initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 12 voix pour, 1 voix contre (M. BOUSSET Jean-François) et 1 abstention (M. AUBERTEIN Hubert) :

- Accepte d'échanger avec M. NOETHIGER Philippe une bande de terrain sur toute la longueur de la parcelle AD583 contre la parcelle communale ZL12 ;
- Accepte d'acheter auprès de M. NOETHIGER Philippe une bande de terrain issue de la parcelle AD581 pour un montant de 500 € ;
- Dit que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune ;
- Désigne Maître HEUBERGER Philippe, Notaire, pour l'établissement des actes d'échange et d'acquisition ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

4 - Vente d'une parcelle AB686 Rue Emile Baraban à l'EHPAD de Faulx

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement de l'EHPAD Les Hêtres, il est nécessaire de céder à ladite EHPAD une partie de voirie communale, nouvellement cadastrée AB686, enclavée entre les parcelles AB199 et AB200, située Rue Emile Baraban.

Par courrier en date du 31/08/15 le service des Domaines a indiqué le prix de cession estimé à 650 €.

Aussi, et après avis de la Commission Urbanisme réunie le 23 septembre dernier, M. le Maire propose de vendre cette partie de voirie située Rue Emile Baraban d'une contenance de 34 m² au prix de 150 €.

Mme DAVEAU Stéphanie demande pourquoi ce tarif a été appliqué. M. le Maire répond qu'il convient de défendre les intérêts de l'EHPAD qui est communal et que les membres de la Commission Urbanisme ne se sont pas opposés à appliquer ce prix.

Mme LEPRUN Catherine précise qu'il existe également une parcelle communale sur le site Pasteur. M. le Maire répond que ce point fait l'objet d'un autre dossier et sera revu au moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre la parcelle communale AB686 d'une contenance de 34m², au profit de l'EHPAD de Faulx au prix de 150 € ;
- Dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente auprès de l'étude de Maître HEUBERGER, Notaire à Faulx.

5 - Demande de dérogation à distance exploitation Earl de la Rumont

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 10/09/15 de M. le Préfet de M. et M. pour avis un dossier de demande de dérogation à distance concernant l'Earl de la RUMONT, 18 Route de Bratte à FAULX.

M. MASSON Eric expose au Conseil Municipal que compte tenu des distances d'habitations inférieures au règlement du PLU, les installations de l'Earl de la RUMONT sont classées et que dans le cadre d'un projet d'agrandissement avec création d'une salle de traite (arrêt de la production bovine et augmentation de la production laitière) l'avis de la Commune est demandé.

Aussi, et après avis de la Commission Urbanisme réunie le 23 septembre dernier, M. le Maire propose de donner un avis favorable à cette demande dans le but d'accompagner le monde agricole dans l'évolution de leurs besoins et de leurs stratégies et précise que pour lui il est inconcevable de s'y opposer.

Plusieurs membres présents, demandent si les riverains situés dans un rayon de 100 mètres ont été consultés. Certains membres de ce Conseil et riverains de l'Earl de la Rumont, n'ont pour leur part pas constaté de préjudices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix pour (M. MASSON Eric, concerné par ce dossier, ne prenant pas part au vote) donne un avis favorable, à la demande de dérogation à distance concernant l'Earl de la RUMONT.

6 - Dotation de solidarité 2015 Conseil Départemental de M. et M. pour achat Amazone

M. RISSE Lionel informe le Conseil Municipal que l'achat de l'épareuse Amazone, d'un montant de 34 468,33 € HT, soit 41 362 € TTC peut être subventionné à hauteur de 4 500 € par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de la Dotation de Solidarité 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de M. et M. au titre de la Dotation de Solidarité année 2015 pour participer au financement de l'achat de l'épareuse Amazone et à signer tous les documents s'y rapportant.

7 - Heures de surveillances pour coordinateur Temps d'Activités Périscolaires

Mme HUGO-SIMON Isabelle informe le Conseil Municipal que pour assurer le fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) il a été fait appel, à M. le Directeur du groupe scolaire des Marronniers, fonctionnaire de l'Education Nationale enseignant, qui sera rémunéré par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.

Les Communes ont, en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. M. le Directeur assurera la mission de Coordinateur des TAP.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Le montant plafond de rémunération s'établit ainsi :

- Taux maximum (valeur des traitements des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2010) concernant les professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 11,66 € par heure de surveillance.

Mme HUGO-SIMON Isabelle propose de retenir ce montant, étant précisé que cette tâche représente 1 heure par semaine durant les périodes scolaires et que le versement interviendra à la fin de l'année scolaire.

M. BOUSSET Jean-François demande si cette mission n'aurait pas pu intéresser d'autres personnes.

Mme HUGO-SIMON Isabelle répond que M. le Directeur a été choisi pour plusieurs raisons :

- sa présence à la sortie de l'école évite de faire déplacer un autre intervenant, très difficile à trouver, pour travailler 20 mn x 3 jours par semaine ;
- c'est la personne la plus adaptée pour faire le lien entre l'école et le périscolaire et peut prendre toutes les dispositions lorsqu'un enfant non inscrit aux TAP se retrouve seul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte, de faire assurer les missions de coordinateur TAP, au titre d'activité accessoire, par M. le Directeur du groupe scolaire des Marronniers contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal, soit 11,66 € par heure de surveillance ;
- précise que les crédits suffisants sont prévus au Budget Primitif.

8 - Rapport d'Activité 2014 Bassin de Pompey

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a transmis le rapport d'activité 2014 qui a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce document synthétisant les réalisations de chaque service, est destiné à être communiqué et transmis en séance publique aux Conseillers Municipaux.

M. le Président du Bassin de Pompey nous rappelle qu'à cette occasion il (ou son représentant) peut être entendu à sa demande ou celle du Conseil Municipal (ces dispositions sont reprises dans l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Suite au transfert de compétence entretien et déneigement de la voirie, M. BOUSSET Jean-François demande qu'elle est la périodicité pour le nettoyage des caniveaux Rue du Chambré.

M. le Maire répond que ces services transférés seront réalisés à l'identique et que le balayage mécanique ne concerne pas cette rue mais les routes départementales.

M. le Maire précise que dans le cadre de la politique de dématérialisation menée par la Communauté de Communes, le rapport d'activité est consultable et téléchargeable en ligne à l'adresse : <http://bassinpompey.fr>

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

QUESTIONS DIVERSES

M. DURANG Pascal :

- Forêt :

M. BOUSSET Jean-François signale qu'il a remarqué ce lundi en forêt qu'un certain nombre d'affouagistes n'avaient pas terminé et demande comment s'organise la Commission Forêt quant au suivi des lots. Il est également surpris de la suppression des dates limites pour terminer chaque lot.

M. COUPE Jean-Claude répond qu'une visite est programmée ce lundi pour faire le point et avertir les affouagistes des retards.

Lors du Conseil Municipal du 31/08/15 il avait été exposé que la Société HERLET ayant été placée en liquidation judiciaire, l'encaissement de la recette de 4 518 € était fortement compromis. Par message du 04/09/15 la Trésorerie de Maxéville, par le biais d'un appel en garantie auprès de la banque de cette Société, a informé la Mairie qu'elle avait reçu un chèque de 4 518 €.

M. DURANG Pascal présente le budget 2015 de la Commission Forêt qui se résume ainsi :

| | |
|------------|--|
| - Dépenses | 8 402,85 € HT, |
| - Recettes | 20 730,16 € HT, |
| | soit un résultat excédentaire de 12 327,31 € HT. |

Il restera à régler à l'ONF les travaux de cubage et sylvicoles, mais le résultat sera encore excédentaire.

Un courrier a été adressé aux membres de la Commission Forêt pour que le matériel communal soit restitué et stocké en Mairie. Il sera mis à disposition quand nécessaire.

La Commission Forêt se réunira le 19/10/15 à 18h en Mairie pour l'organisation des affouages 2015/2016 et les abattages à effectuer.

Un projet est en cours, concernant la récupération par la Commune de la parcelle dite de l'Inra. M. MASSON Eric, doit demander des devis afin de pouvoir accéder à cette parcelle.

M. GRANDIEU Dominique :

- Restructuration et agrandissement EHPAD : Lors de la réunion de présentation du phasage des travaux du 23 septembre dernier, les membres de la Commission Urbanisme (élargie au Conseil Municipal) ont demandé de prévoir dans le programme travaux de faire aplanir au moyen d'une lame et de déposer de la grouine sur le chemin de déviation, ce qui permettra d'assainir cet endroit. Un courrier a été adressé à Mme la Directrice qui a acté cette demande.

- ERDF : L'Interlocuteur Privilégié de la Commune a évoqué lors d'une visite l'année dernière, les règles draconiennes concernant l'élagage des arbres situés en dessous des lignes électriques. M. le Maire résume les grandes lignes de la convention de partenariat « un arbre abattu – un arbre planté » qui sera signée le 14/10/15 à 15h en Mairie.

- Elections Régionales : Elles auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Les permanences seront prochainement fixées en fonction des agendas de chacun.

Mme HUGO-SIMON Isabelle :

- Association des Parents d'Elèves (APE) : Lors de l'Assemblée Générale, les membres du bureau ont changé. Mme BINDER a été élue Présidente et M. LEGER Vice-président. M. le Maire fait remarquer que cette Association, grâce à ces manifestations, reverse environ 3 500 € par an à l'école pour l'achat de matériel, le règlement de spectacles, L'APE remercie la Commune pour les 300 € de subvention et demande une éventuelle augmentation pour l'année prochaine.

- Aire multisports : L'inauguration est prévue le vendredi 9 octobre 2015 à 18h à la Maison Pour Tous. Les élus souhaitant apporter leur aide ont rendez-vous à la Maison Pour Tous à partir de 16h30.

- Périscolaire : La situation actuelle est difficile, de plus en plus de doléances de parents parviennent en Mairie pour des faits divers et variés. Des rendez-vous ont été pris avec M. le Maire.

M. GERARDIN Daniel :

- Captages : La Société SVT est intervenue lundi matin. Les ouvriers reprendront les travaux la semaine prochaine. Il ne reste plus que le colmatage des 4 puits et la mise en place de la buse à la Fontaine Bénite. Les travaux seront terminés fin de semaine prochaine (sauf si intempéries).

- CCAS :

. Brioches de l'Amitié : La vente aura lieu le samedi 10/10/15. Pour cela, Daniel a toujours besoin d'aides. Cette opération sera renouvelée en 2016 si un autre membre du CCAS veut se charger de son organisation.

. Mutuelle Réseau : Grâce à l'intervention de Mme CASSUCCI Brigitte, la convention sera signée le 12/10/15 à 13h30 en Mairie. Elle concerne les personnes en situation de précarité.

Mme LEPRUN Catherine :

- Journée du Patrimoine : Ce fût une belle réussite. D'autres projets sont en cours pour les années à venir.

M. BOUSSET Jean-François :

- CCAS : Suite au dernier compte rendu du CCAS, concernant les bons d'achat, M. BOUSSET Jean-François, qui n'est pas contre le principe, signale qu'il ne trouve pas logique et irréaliste que ces bons soient à honorer auprès du supermarché de Custines au lieu de la Supérette de Faulx. M. GERARDIN Daniel répond que cette décision a été prise à l'unanimité des membres du CCAS, qu'il s'est renseignée auprès des personnes concernées qui ont exprimés leur souhait et que cela permettra d'obtenir des caddies plus conséquents. Un caddie type doit d'ailleurs être élaboré avec l'aide d'une conseillère en nutrition.

Mme DAVEAU Stéphanie :

- Objet Hétérogènes : Il est fait remarquer que lors du dernier ramassage des objets hétérogènes, cela a occasionné un va et vient incessant de camionnettes et que cette situation était pénible. M. le Maire répond que c'était le dernier et qu'à compter du 01/01/2016 l'organisation du ramassage de ces objets et des autres déchets sera revue.

M. AUBERTEIN Hubert :

- SIAM : M. le Président du SIVAM résume les réunions qui ont eu lieu dernièrement.

La séance est levée à 19h55

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 7 Octobre 2015 à 18h00

Étaient présents : Mmes BERNARD Armelle, DAVEAU Stéphanie, HOFFMANN Véronique, HUGO-SIMON Isabelle, LEPRUN Catherine, MICHALAK Jocelyne, MM. AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, DURANG pascal, GERARDIN Daniel, GRANDIEU Dominique, MASSON Eric et RISSE Lionel.

Était absente : Mme LUX Céline, excusée

Secrétaire : Mme DROUANT Valérie

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Désignation d'un membre au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Faulx
- Programme de coupes forêt 2016 et tarif affouage
- Acquisition et échange de parcelles pour parking Ruelle Ferrée
- Vente d'une parcelle Rue Emile Baraban à l'EHPAD de Faulx
- Demande de dérogation à distance exploitation Earl de la Rumont
- Dotation de solidarité 2015 Conseil Départemental de M. et M. pour achat Amazone
- Heures de surveillances pour coordinateur Temps d'Activités Périscolaires
- Rapport d'Activité 2014 Bassin de Pompey
- Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire, remercie tous les membres du CCAS et de la Commune, pour leur participation au bon déroulement du repas des aînés du 4 octobre dernier.

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 31 août 2015 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- N° 17/2015 – Convention de prestations avec GESAL 54 pour interventions animateurs TAP année scolaire 2015/2016 pour un coût de 25,00 € de l'heure et parintervenant.
- N° 18/2015 – Contrat de maintenance d'installation de climatisation à la Maison Pour Tous avec la Sarl PERROLAZ à Faulx à compter du 1^{er} juillet 2016 pour un montant de 115,00 € HT, soit 138,00 € TTC/an.

1 - Désignation d'un membre au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Faulx

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a été informé par Madame la Directrice de l'EHPAD de Faulx de l'incompatibilité de Mme MICHALAK Jocelyne à siéger au Conseil d'Administration, conformément à l'article L315-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui stipule que nul ne peut être membre d'un Conseil d'Administration s'il est fournisseur de biens ou de services, lié à l'établissement par contrat.

Aussi, il convient de procéder au remplacement de ce membre et d'en désigner un nouveau.
M. DUMAS Patrice propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. DUMAS Patrice, Membre du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Faulx.

2 - Programme de coupes forêt 2016 et tarif affouage

M. Pascal DURANG informe le Conseil Municipal que l'Office Nationale des Forêts lui a transmis les numéros des parcelles et la destination des coupes de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2015 :

- Vente de bois façonnés des parcelles n° 37 et 38 :

Délivrance pour l'affouage aux habitants de la commune (sont admises les personnes qui occupent un logement fixe et réel dans la commune) :

- > partage sur pied entre les affouagistes parcelles 37 et 38 :
 - des houppiers des grumes affouagères,
 - des arbres d'un diamètre inférieur à 0,30 cm à 1,30 m du sol ;
- Fixe le prix du stère à 10 € ;
- Confie à l'Office Nationale des Forêts la prestation de classement des bois et de cubage.

3 - Acquisition et échange de parcelles pour parking Ruelle Ferrée

M. RISSE Lionel, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'un parking Ruelle Ferrée, et suite à avis de la Commission Urbanisme du 23 septembre dernier, il est nécessaire :

- d'une part, d'échanger avec M. NOETHIGER Philippe une bande de terrain sur toute la longueur de sa parcelle cadastrée AD583 (Ruelle Ferrée) contre la parcelle communale ZL 12 (Route de Montenoy) ;
- d'autre part, d'acquiescer auprès de M. NOETHIGER Philippe, une bande de terrain issue de sa parcelle AD581 pour un montant de 500 €.

M. RISSE Lionel précise que ce projet de parking a été retenu dans le cadre de la programmation voirie du Bassin de Pompey.

MM. AUBERTEIN Hubert et BOUSSET Jean-François demande si la SAFER a été consultée pour l'échange de la parcelle communale ZL12.

M. le Maire répond que le nécessaire sera fait. Renseignements pris auprès de l'étude de Maître HEUBERGER, Notaire, c'est à lui d'effectuer cette démarche lors de l'établissement de l'acte correspondant.

M. BOUSSET Jean-François demande s'il est normal d'échanger 5 220 m² de terrain contre 250 m², estime que ce bien communal est bradé et aurait pu intéresser d'autres propriétaires riverains.

M. DURANG Pascal répond que l'échange se fait avec M. NOETHIGER et non avec un autre propriétaire.

M. RISSE Lionel expose qu'il n'y a pas de comparaison possible entre ces deux terrains. La parcelle communale située à une extrémité de la commune est inondable et est échangée contre un terrain d'utilité publique. Cet échange permettra de voir aboutir la réalisation d'un projet engagé.

M. MASSON Erice, exploitant agricole, confirme que ce terrain est inondable et qu'il n'a pas grande valeur.

M. AUBERTEIN Hubert dit que ce parking aurait pu être créé Chemin de la Maix. M. le Maire répond qu'il serait trop éloigné du projet initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 12 voix pour, 1 voix contre (M. BOUSSET Jean-François) et 1 abstention (M. AUBERTEIN Hubert) :

- Accepte d'échanger avec M. NOETHIGER Philippe une bande de terrain sur toute la longueur de la parcelle AD583 contre la parcelle communale ZL12 ;
- Accepte d'acheter auprès de M. NOETHIGER Philippe une bande de terrain issue de la parcelle AD581 pour un montant de 500 € ;
- Dit que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune ;
- Désigne Maître HEUBERGER Philippe, Notaire, pour l'établissement des actes d'échange et d'acquisition ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

4 - Vente d'une parcelle AB686 Rue Emile Baraban à l'EHPAD de Faulx

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement de l'EHPAD Les Hêtres, il est nécessaire de céder à ladite EHPAD une partie de voirie communale, nouvellement cadastrée AB686, enclavée entre les parcelles AB199 et AB200, située Rue Emile Baraban.

Par courrier en date du 31/08/15 le service des Domaines a indiqué le prix de cession estimé à 650 €.

Aussi, et après avis de la Commission Urbanisme réunie le 23 septembre dernier, M. le Maire propose de vendre cette partie de voirie située Rue Emile Baraban d'une contenance de 34 m² au prix de 150 €.

Mme DAVEAU Stéphanie demande pourquoi ce tarif a été appliqué. M. le Maire répond qu'il convient de défendre les intérêts de l'EHPAD qui est communal et que les membres de la Commission Urbanisme ne se sont pas opposés à appliquer ce prix.

Mme LEPRUN Catherine précise qu'il existe également une parcelle communale sur le site Pasteur. M. le Maire répond que ce point fait l'objet d'un autre dossier et sera revu au moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre la parcelle communale AB686 d'une contenance de 34m², au profit de l'EHPAD de Faulx au prix de 150 € ;
- Dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente auprès de l'étude de Maître HEUBERGER, Notaire à Faulx.

5 - Demande de dérogation à distance exploitation Earl de la Rumont

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 10/09/15 de M. le Préfet de M. et M. pour avis un dossier de demande de dérogation à distance concernant l'Earl de la RUMONT, 18 Route de Bratte à FAULX.

M. MASSON Eric expose au Conseil Municipal que compte tenu des distances d'habitations inférieures au règlement du PLU, les installations de l'Earl de la RUMONT sont classées et que dans le cadre d'un projet d'agrandissement avec création d'une salle de traite (arrêt de la production bovine et augmentation de la production laitière) l'avis de la Commune est demandé.

Aussi, et après avis de la Commission Urbanisme réunie le 23 septembre dernier, M. le Maire propose de donner un avis favorable à cette demande dans le but d'accompagner le monde agricole dans l'évolution de leurs besoins et de leurs stratégies et précise que pour lui il est inconcevable de s'y opposer.

Plusieurs membres présents, demandent si les riverains situés dans un rayon de 100 mètres ont été consultés. Certains membres de ce Conseil et riverains de l'Earl de la Rumont, n'ont pour leur part pas constaté de préjudices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix pour (M. MASSON Eric, concerné par ce dossier, ne prenant pas part au vote) donne un avis favorable, à la demande de dérogation à distance concernant l'Earl de la RUMONT.

6 - Dotation de solidarité 2015 Conseil Départemental de M. et M. pour achat Amazone

M. RISSE Lionel informe le Conseil Municipal que l'achat de l'épareuse Amazone, d'un montant de 34 468,33 € HT, soit 41 362 € TTC peut être subventionné à hauteur de 4 500 € par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de la Dotation de Solidarité 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de M. et M. au titre de la Dotation de Solidarité année 2015 pour participer au financement de l'achat de l'épareuse Amazone et à signer tous les documents s'y rapportant.

7 - Heures de surveillances pour coordinateur Temps d'Activités Périscolaires

Mme HUGO-SIMON Isabelle informe le Conseil Municipal que pour assurer le fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) il a été fait appel, à M. le Directeur du groupe scolaire des Marronniers, fonctionnaire de l'Education Nationale enseignant, qui sera rémunéré par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.

Les Communes ont, en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. M. le Directeur assurera la mission de Coordinateur des TAP.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Le montant plafond de rémunération s'établit ainsi :

- Taux maximum (valeur des traitements des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2010) concernant les professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 11,66 € par heure de surveillance.

Mme HUGO-SIMON Isabelle propose de retenir ce montant, étant précisé que cette tâche représente 1 heure par semaine durant les périodes scolaires et que le versement interviendra à la fin de l'année scolaire.

M. BOUSSET Jean-François demande si cette mission n'aurait pas pu intéresser d'autres personnes.

Mme HUGO-SIMON Isabelle répond que M. le Directeur a été choisi pour plusieurs raisons :

- sa présence à la sortie de l'école évite de faire déplacer un autre intervenant, très difficile à trouver, pour travailler 20 mn x 3 jours par semaine ;
- c'est la personne la plus adaptée pour faire le lien entre l'école et le périscolaire et peut prendre toutes les dispositions lorsqu'un enfant non inscrit aux TAP se retrouve seul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte, de faire assurer les missions de coordinateur TAP, au titre d'activité accessoire, par M. le Directeur du groupe scolaire des Marronniers contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal, soit 11,66 € par heure de surveillance ;
- précise que les crédits suffisants sont prévus au Budget Primitif.

8 - Rapport d'Activité 2014 Bassin de Pompey

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a transmis le rapport d'activité 2014 qui a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce document synthétisant les réalisations de chaque service, est destiné à être communiqué et transmis en séance publique aux Conseillers Municipaux.

M. le Président du Bassin de Pompey nous rappelle qu'à cette occasion il (ou son représentant) peut être entendu à sa demande ou celle du Conseil Municipal (ces dispositions sont reprises dans l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Suite au transfert de compétence entretien et déneigement de la voirie, M. BOUSSET Jean-François demande qu'elle est la périodicité pour le nettoyage des caniveaux Rue du Chambré.

M. le Maire répond que ces services transférés seront réalisés à l'identique et que le balayage mécanique ne concerne pas cette rue mais les routes départementales.

M. le Maire précise que dans le cadre de la politique de dématérialisation menée par la Communauté de Communes, le rapport d'activité est consultable et téléchargeable en ligne à l'adresse : <http://bassinpompey.fr>

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

QUESTIONS DIVERSES

M. DURANG Pascal :

- Forêt :

M. BOUSSET Jean-François signale qu'il a remarqué ce lundi en forêt qu'un certain nombre d'affouagistes n'avaient pas terminé et demande comment s'organise la Commission Forêt quant au suivi des lots. Il est également surpris de la suppression des dates limites pour terminer chaque lot.

M. COUPE Jean-Claude répond qu'une visite est programmée ce lundi pour faire le point et avertir les affouagistes des retards.

Lors du Conseil Municipal du 31/08/15 il avait été exposé que la Société HERLET ayant été placée en liquidation judiciaire, l'encaissement de la recette de 4 518 € était fortement compromis. Par message du 04/09/15 la Trésorerie de Maxéville, par le biais d'un appel en garantie auprès de la banque de cette Société, a informé la Mairie qu'elle avait reçu un chèque de 4 518 €.

M. DURANG Pascal présente le budget 2015 de la Commission Forêt qui se résume ainsi :

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| - Dépenses | 8 402,85 € HT, |
| - Recettes | 20 730,16 € HT, |
| soit un résultat excédentaire de | 12 327,31 € HT. |

Il restera à régler à l'ONF les travaux de cubage et sylvicoles, mais le résultat sera encore excédentaire.

Un courrier a été adressé aux membres de la Commission Forêt pour que le matériel communal soit restitué et stocké en Mairie. Il sera mis à disposition quand nécessaire.

La Commission Forêt se réunira le 19/10/15 à 18h en Mairie pour l'organisation des affouages 2015/2016 et les abattages à effectuer.

Un projet est en cours, concernant la récupération par la Commune de la parcelle dite de l'Inra. M. MASSON Eric, doit demander des devis afin de pouvoir accéder à cette parcelle.

M. GRANDIEU Dominique :

- Restructuration et agrandissement EHPAD : Lors de la réunion de présentation du phasage des travaux du 23 septembre dernier, les membres de la Commission Urbanisme (élargie au Conseil Municipal) ont demandé de prévoir dans le programme travaux de faire aplanir au moyen d'une lame et de déposer de la grouine sur le chemin de déviation, ce qui permettra d'assainir cet endroit. Un courrier a été adressé à Mme la Directrice qui a acté cette demande.

- ERDF : L'Interlocuteur Privilégié de la Commune a évoqué lors d'une visite l'année dernière, les règles draconiennes concernant l'élague des arbres situés en dessous des lignes électriques. M. le Maire résume les grandes lignes de la convention de partenariat « un arbre abattu – un arbre planté » qui sera signée le 14/10/15 à 15h en Mairie.

- Elections Régionales : Elles auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Les permanences seront prochainement fixées en fonction des agendas de chacun.

Mme HUGO-SIMON Isabelle :

- Association des Parents d'Elèves (APE) : Lors de l'Assemblée Générale, les membres du bureau ont changé. Mme BINDER a été élu Présidente et M. LEGER Vice-président. M. le Maire fait remarquer que cette Association, grâce à ces manifestations, reverse environ 3 500 € par an à l'école pour l'achat de matériel, le règlement de spectacles, L'APE remercie la Commune pour les 300 € de subvention et demande une éventuelle augmentation pour l'année prochaine.

- Aire multisports : L'inauguration est prévue le vendredi 9 octobre 2015 à 18h à la Maison Pour Tous. Les élus souhaitant apporter leur aide ont rendez-vous à la Maison Pour Tous à partir de 16h30.

- Périscolaire : La situation actuelle est difficile, de plus en plus de doléances de parents parviennent en Mairie pour des faits divers et variés. Des rendez-vous ont été pris avec M. le Maire.

M. GERARDIN Daniel :

- Captages : La Société SVT est intervenue lundi matin. Les ouvriers reprendront les travaux la semaine prochaine. Il ne reste plus que le colmatage des 4 puits et la mise en place de la buse à la Fontaine Bénite. Les travaux seront terminés fin de semaine prochaine (sauf si intempéries).

- CCAS :

. Brioches de l'Amitié : La vente aura lieu le samedi 10/10/15. Pour cela, Daniel a toujours besoin d'aides. Cette opération sera renouvelée en 2016 si un autre membre du CCAS veut se charger de son organisation.

. Mutuelle Réseau : Grâce à l'intervention de Mme CASSUCCI Brigitte, la convention sera signée le 12/10/15 à 13h30 en Mairie. Elle concerne les personnes en situation de précarité.

Mme LEPRUN Catherine :

- Journée du Patrimoine : Ce fût une belle réussite. D'autres projets sont en cours pour les années à venir.

M. BOUSSET Jean-François :

- CCAS : Suite au dernier compte rendu du CCAS, concernant les bons d'achat, M. BOUSSET Jean-François, qui n'est pas contre le principe, signale qu'il ne trouve pas logique et irréaliste que ces bons soient à honorer auprès du supermarché de Custines au lieu de la Supérette de Faulx. M. GERARDIN Daniel répond que cette décision a été prise à l'unanimité des membres du CCAS, qu'il s'est renseignée auprès des personnes concernées qui ont exprimés leur souhait et que cela permettra d'obtenir des caddies plus conséquents. Un caddie type doit d'ailleurs être élaboré avec l'aide d'une conseillère en nutrition.

Mme DAVEAU Stéphanie :

- Objet Hétérogènes : Il est fait remarquer que lors du dernier ramassage des objets hétérogènes, cela a occasionné un va et vient incessant de camionnettes et que cette situation était pénible. M. le Maire répond que c'était le dernier et qu'à compter du 01/01/2016 l'organisation du ramassage de ces objets et des autres déchets sera revue.

M. AUBERTEIN Hubert :

- SIAM : M. le Président du SIVAM résume les réunions qui ont eu lieu dernièrement.

La séance est levée à 19h55

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 7 Octobre 2015 à 18h00

Étaient présents : Mmes BERNARD Armelle, DAVEAU Stéphanie, HOFFMANN Véronique, HUGO-SIMON Isabelle, LEPRUN Catherine, MICHALAK Jocelyne, MM. AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, DURANG pascal, GERARDIN Daniel, GRANDIEU Dominique, MASSON Eric et RISSE Lionel.

Était absente : Mme LUX Céline, excusée

Secrétaire : Mme DROUANT Valérie

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Désignation d'un membre au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Faulx
- Programme de coupes forêt 2016 et tarif affouage
- Acquisition et échange de parcelles pour parking Ruelle Ferrée
- Vente d'une parcelle Rue Emile Baraban à l'EHPAD de Faulx
- Demande de dérogation à distance exploitation Earl de la Rumont
- Dotation de solidarité 2015 Conseil Départemental de M. et M. pour achat Amazone
- Heures de surveillances pour coordinateur Temps d'Activités Périscolaires
- Rapport d'Activité 2014 Bassin de Pompey
- Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire, remercie tous les membres du CCAS et de la Commune, pour leur participation au bon déroulement du repas des aînés du 4 octobre dernier.

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 31 août 2015 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- N° 17/2015 – Convention de prestations avec GESAL 54 pour interventions animateurs TAP année scolaire 2015/2016 pour un coût de 25,00 € de l'heure et parintervenant.
- N° 18/2015 – Contrat de maintenance d'installation de climatisation à la Maison Pour Tous avec la Sarl PERROLAZ à Faulx à compter du 1^{er} juillet 2016 pour un montant de 115,00 € HT, soit 138,00 € TTC/an.

1 - Désignation d'un membre au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Faulx

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a été informé par Madame la Directrice de l'EHPAD de Faulx de l'incompatibilité de Mme MICHALAK Jocelyne à siéger au Conseil d'Administration, conformément à l'article L315-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui stipule que nul ne peut être membre d'un Conseil d'Administration s'il est fournisseur de biens ou de services, lié à l'établissement par contrat.

Aussi, il convient de procéder au remplacement de ce membre et d'en désigner un nouveau.
M. DUMAS Patrice propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. DUMAS Patrice, Membre du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Faulx.

2 - Programme de coupes forêt 2016 et tarif affouage

M. Pascal DURANG informe le Conseil Municipal que l'Office Nationale des Forêts lui a transmis les numéros des parcelles et la destination des coupes de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2015 :

- Vente de bois façonnés des parcelles n° 37 et 38 :

Délivrance pour l'affouage aux habitants de la commune (sont admises les personnes qui occupent un logement fixe et réel dans la commune) :

> partage sur pied entre les affouagistes parcelles 37 et 38 :

- des houppiers des grumes affouagères,
- des arbres d'un diamètre inférieur à 0,30 cm à 1,30 m du sol ;

- Fixe le prix du stère à 10 € ;

- Confie à l'Office Nationale des Forêts la prestation de classement des bois et de cubage.

3 - Acquisition et échange de parcelles pour parking Ruelle Ferrée

M. RISSE Lionel, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'un parking Ruelle Ferrée, et suite à avis de la Commission Urbanisme du 23 septembre dernier, il est nécessaire :

- d'une part, d'échanger avec M. NOETHIGER Philippe une bande de terrain sur toute la longueur de sa parcelle cadastrée AD583 (Ruelle Ferrée) contre la parcelle communale ZL 12 (Route de Montenois) ;

- d'autre part, d'acquiescer auprès de M. NOETHIGER Philippe, une bande de terrain issue de sa parcelle AD581 pour un montant de 500 €.

M. RISSE Lionel précise que ce projet de parking a été retenu dans le cadre de la programmation voirie du Bassin de Pompey.

MM. AUBERTEIN Hubert et BOUSSET Jean-François demande si la SAFER a été consultée pour l'échange de la parcelle communale ZL12.

M. le Maire répond que le nécessaire sera fait. Renseignements pris auprès de l'étude de Maître HEUBERGER, Notaire, c'est à lui d'effectuer cette démarche lors de l'établissement de l'acte correspondant.

M. BOUSSET Jean-François demande s'il est normal d'échanger 5 220 m² de terrain contre 250 m², estime que ce bien communal est bradé et aurait pu intéresser d'autres propriétaires riverains.

M. DURANG Pascal répond que l'échange se fait avec M. NOETHIGER et non avec un autre propriétaire.

M. RISSE Lionel expose qu'il n'y a pas de comparaison possible entre ces deux terrains. La parcelle communale située à une extrémité de la commune est inondable et est échangée contre un terrain d'utilité publique. Cet échange permettra de voir aboutir la réalisation d'un projet engagé.

M. MASSON Erice, exploitant agricole, confirme que ce terrain est inondable et qu'il n'a pas grande valeur.

M. AUBERTEIN Hubert dit que ce parking aurait pu être créé Chemin de la Maix. M. le Maire répond qu'il serait trop éloigné du projet initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 12 voix pour, 1 voix contre (M. BOUSSET Jean-François) et 1 abstention (M. AUBERTEIN Hubert) :

- Accepte d'échanger avec M. NOETHIGER Philippe une bande de terrain sur toute la longueur de la parcelle AD583 contre la parcelle communale ZL12 ;

- Accepte d'acheter auprès de M. NOETHIGER Philippe une bande de terrain issue de la parcelle AD581 pour un montant de 500 € ;

- Dit que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune ;

- Désigne Maître HEUBERGER Philippe, Notaire, pour l'établissement des actes d'échange et d'acquisition ;

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

4 - Vente d'une parcelle AB686 Rue Emile Baraban à l'EHPAD de Faulx

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement de l'EHPAD Les Hêtres, il est nécessaire de céder à ladite EHPAD une partie de voirie communale, nouvellement cadastrée AB686, enclavée entre les parcelles AB199 et AB200, située Rue Emile Baraban.

Par courrier en date du 31/08/15 le service des Domaines a indiqué le prix de cession estimé à 650 €.

Aussi, et après avis de la Commission Urbanisme réunie le 23 septembre dernier, M. le Maire propose de vendre cette partie de voirie située Rue Emile Baraban d'une contenance de 34 m² au prix de 150 €.

Mme DAVEAU Stéphanie demande pourquoi ce tarif a été appliqué. M. le Maire répond qu'il convient de défendre les intérêts de l'EHPAD qui est communal et que les membres de la Commission Urbanisme ne se sont pas opposés à appliquer ce prix.

Mme LEPRUN Catherine précise qu'il existe également une parcelle communale sur le site Pasteur. M. le Maire répond que ce point fait l'objet d'un autre dossier et sera revu au moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre la parcelle communale AB686 d'une contenance de 34m², au profit de l'EHPAD de Faulx au prix de 150 € ;
- Dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente auprès de l'étude de Maître HEUBERGER, Notaire à Faulx.

5 - Demande de dérogation à distance exploitation Earl de la Rumont

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 10/09/15 de M. le Préfet de M. et M. pour avis un dossier de demande de dérogation à distance concernant l'Earl de la RUMONT, 18 Route de Bratte à FAULX.

M. MASSON Eric expose au Conseil Municipal que compte tenu des distances d'habitations inférieures au règlement du PLU, les installations de l'Earl de la RUMONT sont classées et que dans le cadre d'un projet d'agrandissement avec création d'une salle de traite (arrêt de la production bovine et augmentation de la production laitière) l'avis de la Commune est demandé.

Aussi, et après avis de la Commission Urbanisme réunie le 23 septembre dernier, M. le Maire propose de donner un avis favorable à cette demande dans le but d'accompagner le monde agricole dans l'évolution de leurs besoins et de leurs stratégies et précise que pour lui il est inconcevable de s'y opposer.

Plusieurs membres présents, demandent si les riverains situés dans un rayon de 100 mètres ont été consultés. Certains membres de ce Conseil et riverains de l'Earl de la Rumont, n'ont pour leur part pas constaté de préjudices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix pour (M. MASSON Eric, concerné par ce dossier, ne prenant pas part au vote) donne un avis favorable, à la demande de dérogation à distance concernant l'Earl de la RUMONT.

6 - Dotation de solidarité 2015 Conseil Départemental de M. et M. pour achat Amazone

M. RISSE Lionel informe le Conseil Municipal que l'achat de l'épareuse Amazone, d'un montant de 34 468,33 € HT, soit 41 362 € TTC peut être subventionné à hauteur de 4 500 € par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de la Dotation de Solidarité 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de M. et M. au titre de la Dotation de Solidarité année 2015 pour participer au financement de l'achat de l'épareuse Amazone et à signer tous les documents s'y rapportant.

7 - Heures de surveillances pour coordinateur Temps d'Activités Périscolaires

Mme HUGO-SIMON Isabelle informe le Conseil Municipal que pour assurer le fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) il a été fait appel, à M. le Directeur du groupe scolaire des Marronniers, fonctionnaire de l'Education Nationale enseignant, qui sera rémunéré par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.

Les Communes ont, en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. M. le Directeur assurera la mission de Coordinateur des TAP.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Le montant plafond de rémunération s'établit ainsi :

- Taux maximum (valeur des traitements des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2010) concernant les professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 11,66 € par heure de surveillance.

Mme HUGO-SIMON Isabelle propose de retenir ce montant, étant précisé que cette tâche représente 1 heure par semaine durant les périodes scolaires et que le versement interviendra à la fin de l'année scolaire.

M. BOUSSET Jean-François demande si cette mission n'aurait pas pu intéresser d'autres personnes.

Mme HUGO-SIMON Isabelle répond que M. le Directeur a été choisi pour plusieurs raisons :

- sa présence à la sortie de l'école évite de faire déplacer un autre intervenant, très difficile à trouver, pour travailler 20 mn x 3 jours par semaine ;
- c'est la personne la plus adaptée pour faire le lien entre l'école et le périscolaire et peut prendre toutes les dispositions lorsqu'un enfant non inscrit aux TAP se retrouve seul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte, de faire assurer les missions de coordinateur TAP, au titre d'activité accessoire, par M. le Directeur du groupe scolaire des Marronniers contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal, soit 11,66 € par heure de surveillance ;
- précise que les crédits suffisants sont prévus au Budget Primitif.

8 - Rapport d'Activité 2014 Bassin de Pompey

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a transmis le rapport d'activité 2014 qui a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce document synthétisant les réalisations de chaque service, est destiné à être communiqué et transmis en séance publique aux Conseillers Municipaux.

M. le Président du Bassin de Pompey nous rappelle qu'à cette occasion il (ou son représentant) peut être entendu à sa demande ou celle du Conseil Municipal (ces dispositions sont reprises dans l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Suite au transfert de compétence entretien et déneigement de la voirie, M. BOUSSET Jean-François demande qu'elle est la périodicité pour le nettoyage des caniveaux Rue du Chambré.

M. le Maire répond que ces services transférés seront réalisés à l'identique et que le balayage mécanique ne concerne pas cette rue mais les routes départementales.

M. le Maire précise que dans le cadre de la politique de dématérialisation menée par la Communauté de Communes, le rapport d'activité est consultable et téléchargeable en ligne à l'adresse : <http://bassinpompey.fr>

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

QUESTIONS DIVERSES

M. DURANG Pascal :

- Forêt :

M. BOUSSET Jean-François signale qu'il a remarqué ce lundi en forêt qu'un certain nombre d'affouagistes n'avaient pas terminé et demande comment s'organise la Commission Forêt quant au suivi des lots. Il est également surpris de la suppression des dates limites pour terminer chaque lot.

M. COUPE Jean-Claude répond qu'une visite est programmée ce lundi pour faire le point et avertir les affouagistes des retards.

Lors du Conseil Municipal du 31/08/15 il avait été exposé que la Société HERLET ayant été placée en liquidation judiciaire, l'encaissement de la recette de 4 518 € était fortement compromis. Par message du 04/09/15 la Trésorerie de Maxéville, par le biais d'un appel en garantie auprès de la banque de cette Société, a informé la Mairie qu'elle avait reçu un chèque de 4 518 €.

M. DURANG Pascal présente le budget 2015 de la Commission Forêt qui se résume ainsi :

| | |
|------------|--|
| - Dépenses | 8 402,85 € HT, |
| - Recettes | 20 730,16 € HT, |
| | soit un résultat excédentaire de 12 327,31 € HT. |

Il restera à régler à l'ONF les travaux de cubage et sylvicoles, mais le résultat sera encore excédentaire.

Un courrier a été adressé aux membres de la Commission Forêt pour que le matériel communal soit restitué et stocké en Mairie. Il sera mis à disposition quand nécessaire.

La Commission Forêt se réunira le 19/10/15 à 18h en Mairie pour l'organisation des affouages 2015/2016 et les abattages à effectuer.

Un projet est en cours, concernant la récupération par la Commune de la parcelle dite de l'Inra. M. MASSON Eric, doit demander des devis afin de pouvoir accéder à cette parcelle.

M. GRANDIEU Dominique :

- Restructuration et agrandissement EHPAD : Lors de la réunion de présentation du phasage des travaux du 23 septembre dernier, les membres de la Commission Urbanisme (élargie au Conseil Municipal) ont demandé de prévoir dans le programme travaux de faire aplanir au moyen d'une lame et de déposer de la grouine sur le chemin de déviation, ce qui permettra d'assainir cet endroit. Un courrier a été adressé à Mme la Directrice qui a acté cette demande.

- ERDF : L'Interlocuteur Privilégié de la Commune a évoqué lors d'une visite l'année dernière, les règles draconiennes concernant l'élague des arbres situés en dessous des lignes électriques. M. le Maire résume les grandes lignes de la convention de partenariat « un arbre abattu – un arbre planté » qui sera signée le 14/10/15 à 15h en Mairie.

- Elections Régionales : Elles auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Les permanences seront prochainement fixées en fonction des agendas de chacun.

Mme HUGO-SIMON Isabelle :

- Association des Parents d'Elèves (APE) : Lors de l'Assemblée Générale, les membres du bureau ont changé. Mme BINDER a été élu Présidente et M. LEGER Vice-président. M. le Maire fait remarquer que cette Association, grâce à ces manifestations, reverse environ 3 500 € par an à l'école pour l'achat de matériel, le règlement de spectacles, L'APE remercie la Commune pour les 300 € de subvention et demande une éventuelle augmentation pour l'année prochaine.

- Aire multisports : L'inauguration est prévue le vendredi 9 octobre 2015 à 18h à la Maison Pour Tous. Les élus souhaitant apporter leur aide ont rendez-vous à la Maison Pour Tous à partir de 16h30.

- Périscolaire : La situation actuelle est difficile, de plus en plus de doléances de parents parviennent en Mairie pour des faits divers et variés. Des rendez-vous ont été pris avec M. le Maire.

M. GERARDIN Daniel :

- Captages : La Société SVT est intervenue lundi matin. Les ouvriers reprendront les travaux la semaine prochaine. Il ne reste plus que le colmatage des 4 puits et la mise en place de la buse à la Fontaine Bénite. Les travaux seront terminés fin de semaine prochaine (sauf si intempéries).

- CCAS :

. Brioches de l'Amitié : La vente aura lieu le samedi 10/10/15. Pour cela, Daniel a toujours besoin d'aides. Cette opération sera renouvelée en 2016 si un autre membre du CCAS veut se charger de son organisation.

. Mutuelle Réseau : Grâce à l'intervention de Mme CASSUCCI Brigitte, la convention sera signée le 12/10/15 à 13h30 en Mairie. Elle concerne les personnes en situation de précarité.

Mme LEPRUN Catherine :

- Journée du Patrimoine : Ce fût une belle réussite. D'autres projets sont en cours pour les années à venir.

M. BOUSSET Jean-François :

- CCAS : Suite au dernier compte rendu du CCAS, concernant les bons d'achat, M. BOUSSET Jean-François, qui n'est pas contre le principe, signale qu'il ne trouve pas logique et irréaliste que ces bons soient à honorer auprès du supermarché de Custines au lieu de la Supérette de Faulx. M. GERARDIN Daniel répond que cette décision a été prise à l'unanimité des membres du CCAS, qu'il s'est renseignée auprès des personnes concernées qui ont exprimés leur souhait et que cela permettra d'obtenir des caddies plus conséquents. Un caddie type doit d'ailleurs être élaboré avec l'aide d'une conseillère en nutrition.

Mme DAVEAU Stéphanie :

- Objet Hétérogènes : Il est fait remarquer que lors du dernier ramassage des objets hétérogènes, cela a occasionné un va et vient incessant de camionnettes et que cette situation était pénible. M. le Maire répond que c'était le dernier et qu'à compter du 01/01/2016 l'organisation du ramassage de ces objets et des autres déchets sera revue.

M. AUBERTEIN Hubert :

- SIAM : M. le Président du SIVAM résume les réunions qui ont eu lieu dernièrement.

La séance est levée à 19h55

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 7 Octobre 2015 à 18h00

Étaient présents : Mmes BERNARD Armelle, DAVEAU Stéphanie, HOFFMANN Véronique, HUGO-SIMON Isabelle, LEPRUN Catherine, MICHALAK Jocelyne, MM. AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, DURANG pascal, GERARDIN Daniel, GRANDIEU Dominique, MASSON Eric et RISSE Lionel.

Était absente : Mme LUX Céline, excusée

Secrétaire : Mme DROUANT Valérie

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Désignation d'un membre au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Faulx
- Programme de coupes forêt 2016 et tarif affouage
- Acquisition et échange de parcelles pour parking Ruelle Ferrée
- Vente d'une parcelle Rue Emile Baraban à l'EHPAD de Faulx
- Demande de dérogation à distance exploitation Earl de la Rumont
- Dotation de solidarité 2015 Conseil Départemental de M. et M. pour achat Amazone
- Heures de surveillances pour coordinateur Temps d'Activités Périscolaires
- Rapport d'Activité 2014 Bassin de Pompey
- Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire, remercie tous les membres du CCAS et de la Commune, pour leur participation au bon déroulement du repas des aînés du 4 octobre dernier.

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 31 août 2015 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- N° 17/2015 – Convention de prestations avec GESAL 54 pour interventions animateurs TAP année scolaire 2015/2016 pour un coût de 25,00 € de l'heure et parintervenant.
- N° 18/2015 – Contrat de maintenance d'installation de climatisation à la Maison Pour Tous avec la Sarl PERROLAZ à Faulx à compter du 1^{er} juillet 2016 pour un montant de 115,00 € HT, soit 138,00 € TTC/an.

1 - Désignation d'un membre au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Faulx

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a été informé par Madame la Directrice de l'EHPAD de Faulx de l'incompatibilité de Mme MICHALAK Jocelyne à siéger au Conseil d'Administration, conformément à l'article L315-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui stipule que nul ne peut être membre d'un Conseil d'Administration s'il est fournisseur de biens ou de services, lié à l'établissement par contrat.

Aussi, il convient de procéder au remplacement de ce membre et d'en désigner un nouveau.
M. DUMAS Patrice propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. DUMAS Patrice, Membre du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Faulx.

2 - Programme de coupes forêt 2016 et tarif affouage

M. Pascal DURANG informe le Conseil Municipal que l'Office Nationale des Forêts lui a transmis les numéros des parcelles et la destination des coupes de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2015 :

- Vente de bois façonnés des parcelles n° 37 et 38 :

Délivrance pour l'affouage aux habitants de la commune (sont admises les personnes qui occupent un logement fixe et réel dans la commune) :

- > partage sur pied entre les affouagistes parcelles 37 et 38 :
 - des houppiers des grumes affouagères,
 - des arbres d'un diamètre inférieur à 0,30 cm à 1,30 m du sol ;
- Fixe le prix du stère à 10 € ;
- Confie à l'Office Nationale des Forêts la prestation de classement des bois et de cubage.

3 - Acquisition et échange de parcelles pour parking Ruelle Ferrée

M. RISSE Lionel, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'un parking Ruelle Ferrée, et suite à avis de la Commission Urbanisme du 23 septembre dernier, il est nécessaire :

- d'une part, d'échanger avec M. NOETHIGER Philippe une bande de terrain sur toute la longueur de sa parcelle cadastrée AD583 (Ruelle Ferrée) contre la parcelle communale ZL 12 (Route de Montenoy) ;
- d'autre part, d'acquérir auprès de M. NOETHIGER Philippe, une bande de terrain issue de sa parcelle AD581 pour un montant de 500 €.

M. RISSE Lionel précise que ce projet de parking a été retenu dans le cadre de la programmation voirie du Bassin de Pompey.

MM. AUBERTEIN Hubert et BOUSSET Jean-François demande si la SAFER a été consultée pour l'échange de la parcelle communale ZL12.

M. le Maire répond que le nécessaire sera fait. Renseignements pris auprès de l'étude de Maître HEUBERGER, Notaire, c'est à lui d'effectuer cette démarche lors de l'établissement de l'acte correspondant.

M. BOUSSET Jean-François demande s'il est normal d'échanger 5 220 m² de terrain contre 250 m², estime que ce bien communal est bradé et aurait pu intéresser d'autres propriétaires riverains.

M. DURANG Pascal répond que l'échange se fait avec M. NOETHIGER et non avec un autre propriétaire.

M. RISSE Lionel expose qu'il n'y a pas de comparaison possible entre ces deux terrains. La parcelle communale située à une extrémité de la commune est inondable et est échangée contre un terrain d'utilité publique. Cet échange permettra de voir aboutir la réalisation d'un projet engagé.

M. MASSON Erice, exploitant agricole, confirme que ce terrain est inondable et qu'il n'a pas grande valeur.

M. AUBERTEIN Hubert dit que ce parking aurait pu être créé Chemin de la Maix. M. le Maire répond qu'il serait trop éloigné du projet initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 12 voix pour, 1 voix contre (M. BOUSSET Jean-François) et 1 abstention (M. AUBERTEIN Hubert) :

- Accepte d'échanger avec M. NOETHIGER Philippe une bande de terrain sur toute la longueur de la parcelle AD583 contre la parcelle communale ZL12 ;
- Accepte d'acheter auprès de M. NOETHIGER Philippe une bande de terrain issue de la parcelle AD581 pour un montant de 500 € ;
- Dit que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune ;
- Désigne Maître HEUBERGER Philippe, Notaire, pour l'établissement des actes d'échange et d'acquisition ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

4 - Vente d'une parcelle AB686 Rue Emile Baraban à l'EHPAD de Faulx

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement de l'EHPAD Les Hêtres, il est nécessaire de céder à ladite EHPAD une partie de voirie communale, nouvellement cadastrée AB686, enclavée entre les parcelles AB199 et AB200, située Rue Emile Baraban.

Par courrier en date du 31/08/15 le service des Domaines a indiqué le prix de cession estimé à 650 €.

Aussi, et après avis de la Commission Urbanisme réunie le 23 septembre dernier, M. le Maire propose de vendre cette partie de voirie située Rue Emile Baraban d'une contenance de 34 m² au prix de 150 €.

Mme DAVEAU Stéphanie demande pourquoi ce tarif a été appliqué. M. le Maire répond qu'il convient de défendre les intérêts de l'EHPAD qui est communal et que les membres de la Commission Urbanisme ne se sont pas opposés à appliquer ce prix.

Mme LEPRUN Catherine précise qu'il existe également une parcelle communale sur le site Pasteur. M. le Maire répond que ce point fait l'objet d'un autre dossier et sera revu au moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre la parcelle communale AB686 d'une contenance de 34m², au profit de l'EHPAD de Faulx au prix de 150 € ;
- Dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente auprès de l'étude de Maître HEUBERGER, Notaire à Faulx.

5 - Demande de dérogation à distance exploitation Earl de la Rumont

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 10/09/15 de M. le Préfet de M. et M. pour avis un dossier de demande de dérogation à distance concernant l'Earl de la RUMONT, 18 Route de Bratte à FAULX.

M. MASSON Eric expose au Conseil Municipal que compte tenu des distances d'habitations inférieures au règlement du PLU, les installations de l'Earl de la RUMONT sont classées et que dans le cadre d'un projet d'agrandissement avec création d'une salle de traite (arrêt de la production bovine et augmentation de la production laitière) l'avis de la Commune est demandé.

Aussi, et après avis de la Commission Urbanisme réunie le 23 septembre dernier, M. le Maire propose de donner un avis favorable à cette demande dans le but d'accompagner le monde agricole dans l'évolution de leurs besoins et de leurs stratégies et précise que pour lui il est inconcevable de s'y opposer.

Plusieurs membres présents, demandent si les riverains situés dans un rayon de 100 mètres ont été consultés. Certains membres de ce Conseil et riverains de l'Earl de la Rumont, n'ont pour leur part pas constaté de préjudices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix pour (M. MASSON Eric, concerné par ce dossier, ne prenant pas part au vote) donne un avis favorable, à la demande de dérogation à distance concernant l'Earl de la RUMONT.

6 - Dotation de solidarité 2015 Conseil Départemental de M. et M. pour achat Amazone

M. RISSE Lionel informe le Conseil Municipal que l'achat de l'épareuse Amazone, d'un montant de 34 468,33 € HT, soit 41 362 € TTC peut être subventionné à hauteur de 4 500 € par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de la Dotation de Solidarité 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de M. et M. au titre de la Dotation de Solidarité année 2015 pour participer au financement de l'achat de l'épareuse Amazone et à signer tous les documents s'y rapportant.

7 - Heures de surveillances pour coordinateur Temps d'Activités Périscolaires

Mme HUGO-SIMON Isabelle informe le Conseil Municipal que pour assurer le fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) il a été fait appel, à M. le Directeur du groupe scolaire des Marronniers, fonctionnaire de l'Education Nationale enseignant, qui sera rémunéré par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.

Les Communes ont, en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. M. le Directeur assurera la mission de Coordinateur des TAP.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Le montant plafond de rémunération s'établit ainsi :

- Taux maximum (valeur des traitements des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2010) concernant les professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 11,66 € par heure de surveillance.

Mme HUGO-SIMON Isabelle propose de retenir ce montant, étant précisé que cette tâche représente 1 heure par semaine durant les périodes scolaires et que le versement interviendra à la fin de l'année scolaire.

M. BOUSSET Jean-François demande si cette mission n'aurait pas pu intéresser d'autres personnes.

Mme HUGO-SIMON Isabelle répond que M. le Directeur a été choisi pour plusieurs raisons :

- sa présence à la sortie de l'école évite de faire déplacer un autre intervenant, très difficile à trouver, pour travailler 20 mn x 3 jours par semaine ;
- c'est la personne la plus adaptée pour faire le lien entre l'école et le périscolaire et peut prendre toutes les dispositions lorsqu'un enfant non inscrit aux TAP se retrouve seul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte, de faire assurer les missions de coordinateur TAP, au titre d'activité accessoire, par M. le Directeur du groupe scolaire des Marronniers contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal, soit 11,66 € par heure de surveillance ;
- précise que les crédits suffisants sont prévus au Budget Primitif.

8 - Rapport d'Activité 2014 Bassin de Pompey

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a transmis le rapport d'activité 2014 qui a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce document synthétisant les réalisations de chaque service, est destiné à être communiqué et transmis en séance publique aux Conseillers Municipaux.

M. le Président du Bassin de Pompey nous rappelle qu'à cette occasion il (ou son représentant) peut être entendu à sa demande ou celle du Conseil Municipal (ces dispositions sont reprises dans l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Suite au transfert de compétence entretien et déneigement de la voirie, M. BOUSSET Jean-François demande qu'elle est la périodicité pour le nettoyage des caniveaux Rue du Chambré.

M. le Maire répond que ces services transférés seront réalisés à l'identique et que le balayage mécanique ne concerne pas cette rue mais les routes départementales.

M. le Maire précise que dans le cadre de la politique de dématérialisation menée par la Communauté de Communes, le rapport d'activité est consultable et téléchargeable en ligne à l'adresse : <http://bassinpompey.fr>

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

QUESTIONS DIVERSES

M. DURANG Pascal :

- Forêt :

M. BOUSSET Jean-François signale qu'il a remarqué ce lundi en forêt qu'un certain nombre d'affouagistes n'avaient pas terminé et demande comment s'organise la Commission Forêt quant au suivi des lots. Il est également surpris de la suppression des dates limites pour terminer chaque lot.

M. COUPE Jean-Claude répond qu'une visite est programmée ce lundi pour faire le point et avertir les affouagistes des retards.

Lors du Conseil Municipal du 31/08/15 il avait été exposé que la Société HERLET ayant été placée en liquidation judiciaire, l'encaissement de la recette de 4 518 € était fortement compromis. Par message du 04/09/15 la Trésorerie de Maxéville, par le biais d'un appel en garantie auprès de la banque de cette Société, a informé la Mairie qu'elle avait reçu un chèque de 4 518 €.

M. DURANG Pascal présente le budget 2015 de la Commission Forêt qui se résume ainsi :

| | |
|------------|--|
| - Dépenses | 8 402,85 € HT, |
| - Recettes | 20 730,16 € HT, |
| | soit un résultat excédentaire de 12 327,31 € HT. |

Il restera à régler à l'ONF les travaux de cubage et sylvicoles, mais le résultat sera encore excédentaire.

Un courrier a été adressé aux membres de la Commission Forêt pour que le matériel communal soit restitué et stocké en Mairie. Il sera mis à disposition quand nécessaire.

La Commission Forêt se réunira le 19/10/15 à 18h en Mairie pour l'organisation des affouages 2015/2016 et les abattages à effectuer.

Un projet est en cours, concernant la récupération par la Commune de la parcelle dite de l'Inra. M. MASSON Eric, doit demander des devis afin de pouvoir accéder à cette parcelle.

M. GRANDIEU Dominique :

- Restructuration et agrandissement EHPAD : Lors de la réunion de présentation du phasage des travaux du 23 septembre dernier, les membres de la Commission Urbanisme (élargie au Conseil Municipal) ont demandé de prévoir dans le programme travaux de faire aplanir au moyen d'une lame et de déposer de la grouine sur le chemin de déviation, ce qui permettra d'assainir cet endroit. Un courrier a été adressé à Mme la Directrice qui a acté cette demande.

- ERDF : L'Interlocuteur Privilégié de la Commune a évoqué lors d'une visite l'année dernière, les règles draconiennes concernant l'élague des arbres situés en dessous des lignes électriques. M. le Maire résume les grandes lignes de la convention de partenariat « un arbre abattu – un arbre planté » qui sera signée le 14/10/15 à 15h en Mairie.

- Elections Régionales : Elles auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Les permanences seront prochainement fixées en fonction des agendas de chacun.

Mme HUGO-SIMON Isabelle :

- Association des Parents d'Elèves (APE) : Lors de l'Assemblée Générale, les membres du bureau ont changé. Mme BINDER a été élue Présidente et M. LEGER Vice-président. M. le Maire fait remarquer que cette Association, grâce à ces manifestations, reverse environ 3 500 € par an à l'école pour l'achat de matériel, le règlement de spectacles, L'APE remercie la Commune pour les 300 € de subvention et demande une éventuelle augmentation pour l'année prochaine.

- Aire multisports : L'inauguration est prévue le vendredi 9 octobre 2015 à 18h à la Maison Pour Tous. Les élus souhaitant apporter leur aide ont rendez-vous à la Maison Pour Tous à partir de 16h30.

- Périscolaire : La situation actuelle est difficile, de plus en plus de doléances de parents parviennent en Mairie pour des faits divers et variés. Des rendez-vous ont été pris avec M. le Maire.

M. GERARDIN Daniel :

- Captages : La Société SVT est intervenue lundi matin. Les ouvriers reprendront les travaux la semaine prochaine. Il ne reste plus que le colmatage des 4 puits et la mise en place de la buse à la Fontaine Bénite. Les travaux seront terminés fin de semaine prochaine (sauf si intempéries).

- CCAS :

. Brioches de l'Amitié : La vente aura lieu le samedi 10/10/15. Pour cela, Daniel a toujours besoin d'aides. Cette opération sera renouvelée en 2016 si un autre membre du CCAS veut se charger de son organisation.

. Mutuelle Réseau : Grâce à l'intervention de Mme CASSUCCI Brigitte, la convention sera signée le 12/10/15 à 13h30 en Mairie. Elle concerne les personnes en situation de précarité.

Mme LEPRUN Catherine :

- Journée du Patrimoine : Ce fût une belle réussite. D'autres projets sont en cours pour les années à venir.

M. BOUSSET Jean-François :

- CCAS : Suite au dernier compte rendu du CCAS, concernant les bons d'achat, M. BOUSSET Jean-François, qui n'est pas contre le principe, signale qu'il ne trouve pas logique et irréaliste que ces bons soient à honorer auprès du supermarché de Custines au lieu de la Supérette de Faulx. M. GERARDIN Daniel répond que cette décision a été prise à l'unanimité des membres du CCAS, qu'il s'est renseignée auprès des personnes concernées qui ont exprimés leur souhait et que cela permettra d'obtenir des caddies plus conséquents. Un caddie type doit d'ailleurs être élaboré avec l'aide d'une conseillère en nutrition.

Mme DAVEAU Stéphanie :

- Objet Hétérogènes : Il est fait remarquer que lors du dernier ramassage des objets hétérogènes, cela a occasionné un va et vient incessant de camionnettes et que cette situation était pénible. M. le Maire répond que c'était le dernier et qu'à compter du 01/01/2016 l'organisation du ramassage de ces objets et des autres déchets sera revue.

M. AUBERTEIN Hubert :

- SIAM : M. le Président du SIVAM résume les réunions qui ont eu lieu dernièrement.

La séance est levée à 19h55